

# Rapport d'engagement actionnarial



INDÉPENDANCE AM

# Sommaire

<b>I. Notre politique d'engagement actionnarial</b>	<b>3</b>
1.1 Politique d'engagement actionnarial	4
1.2 Politique de vote	9
<b>II. Notre rapport d'engagement pour l'année 2025</b>	<b>10</b>
2.1 Nos actions d'engagement actionnarial	11
2.2 Bilan des votes	17

I

# Notre politique d'engagement actionnarial

## Politique d'engagement actionnarial

**En qualité d'actionnaire de long terme, Indépendance AM encourage les entreprises dans lesquelles elle investit à progresser vers de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.**

Nos portefeuilles étant composés principalement de sociétés de petite et moyenne taille, fréquemment contrôlées par un actionnaire familial de référence, la nature minoritaire de nos participations nous conduit à privilégier le dialogue ouvert et constructif avec les dirigeants comme levier d'influence prioritaire. C'est dans cet esprit que nous organisons **plus de 500 rencontres par an** avec les dirigeants des entreprises, à l'occasion de publications de résultats, de conférences, d'entretiens ciblés ou de visites de site ; autant d'occasions d'encourager

l'adoption de meilleures pratiques et une plus grande transparence.

Cette politique s'applique à l'ensemble des émetteurs détenus en portefeuille et s'articule autour de deux axes complémentaires et indissociables : d'une part, notre politique d'engagement actionnarial, qui regroupe l'ensemble des actions de dialogue menées directement avec les entreprises ; d'autre part, notre politique de vote, qui constitue l'expression formelle de nos convictions lors des assemblées générales et forme à ce titre une composante à part entière de notre démarche d'engagement.

## Politique d'engagement actionnarial

La démarche d'engagement d'Indépendance AM

### 1 L'action positive

**Mise en avant d'un acteur exemplaire en matière de développement durable.**

➤ **Objectif**

Inspirer et diffuser les bonnes pratiques auprès de l'ensemble de la Place.

### 2 L'action transformative

**Dialogue direct avec les entreprises sur nos trois axes prioritaires (diversité, inclusion, climat).**

➤ **Objectif**

Accompagner l'amélioration de leurs pratiques et performances sur ces enjeux.

### 3 L'action collaborative

**Participation active aux travaux collectifs du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable).**

➤ **Objectif**

Engager et valoriser certaines entreprises dans un cadre commun au secteur.

## 1 L'action positive

L'engagement actionnarial constitue un levier essentiel pour accompagner l'évolution des stratégies et des pratiques des entreprises en portefeuille. Historiquement, il s'inscrit dans une démarche d'interaction exigeante, visant à encourager des trajectoires de progrès sur des enjeux identifiés.

Cette dynamique d'influence peut toutefois prendre des formes complémentaires. Convaincus que la transformation s'appuie aussi sur des mécanismes d'émulation, nous avons développé une approche **d'action positive, fondée sur la mise en lumière d'initiatives RSE abouties au sein des émetteurs que nous accompagnons.**

En valorisant des démarches concrètes et ambitieuses, cette approche vise à nourrir un dialogue constructif, à renforcer la diffusion des meilleures pratiques et à favoriser une dynamique d'entraînement entre pairs. Ces échanges approfondis avec les dirigeants et les équipes opérationnelles nous permettent par ailleurs d'enrichir notre compréhension des enjeux propres à chaque secteur.

Concrètement, cette action prend la forme d'un documentaire réalisé en étroite collaboration avec l'entreprise choisie, sélectionnée collégialement par les gérants et l'équipe ISR. Cette action suit un cycle de deux ans, avec une première année consacrée à la conception et à la production et une seconde dédiée à la diffusion. Ce format long traduit notre volonté de traiter les sujets liés au développement durable avec profondeur, tout en les rendant accessibles et attractifs. Le documentaire est diffusé sur notre site internet, partagé avec nos investisseurs, et adressé aux dirigeants des entreprises en portefeuille, avec pour ambition explicite de les inspirer et d'encourager l'émulation entre pairs.

En 2023-2024 l'entreprise **Delfingen** et la famille **Streit** a été mise en avant, illustrant comment un groupe industriel familial peut conjuguer performance économique et engagement fort en matière d'éducation, de santé, d'environnement et d'inclusion du handicap, notamment à travers l'association Action Philippe Streit.

En 2025-2026, le choix s'est porté sur **STEF**, dont le documentaire est actuellement en cours de diffusion.

## 2 Action transformatrice

**L'action transformatrice vise à accompagner les émetteurs en portefeuille dans une progression concrète et mesurable sur des enjeux ESG identifiés comme prioritaires, à travers un dialogue structuré et exigeant. Trois axes prioritaires d'engagement sont retenus par cycle, à raison d'un par pilier ESG (Environnement, Social et Gouvernance) afin de garantir une approche équilibrée et cohérente.**

À cette fin, nous mettons en place des cycles d'engagement pluriannuels d'une durée de trois ans, articulés en trois phases distinctes :

### — Année 1

**Diagnostic et identification des bonnes pratiques :** la première année est consacrée à la réalisation d'un état des lieux des pratiques des émetteurs, complété par des échanges ciblés avec les acteurs les plus avancés du portefeuille afin d'identifier les meilleures pratiques et d'enrichir notre grille d'analyse.

### — Année 2

**Engagement ciblé :** la deuxième année est consacrée à mener un dialogue approfondi avec les émetteurs présentant les marges de progression les plus significatives

ou ceux qui ne publient aucune information sur la thématique concernée, alors même que l'enjeu peut être considéré comme matériel au regard de leur secteur d'activité. Ce dialogue se traduit par le partage d'attentes précises, la formulation de recommandations et, le cas échéant, en formalisant des objectifs de progrès.

### — Année 3

**Suivi et l'évaluation :** la troisième année est consacrée à analyser des progrès réalisés et apprécier l'efficacité des actions menées, avant la définition des axes prioritaires du cycle suivant.

Les thématiques d'engagement sont revues à l'issue de chaque cycle triennal. À titre illustratif, les axes envisagés pour le prochain cycle pourront porter sur des sujets tels que l'intégration de critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants, les enjeux de santé et sécurité au travail, ou encore la prise en compte de la biodiversité.

**En complément de cette approche structurée, nous maintenons une capacité d'engagement ad hoc,** mobilisable en cas de controverse significative ou d'identification de risques spécifiques dans le cadre de notre analyse ESG interne.

### Processus d'escalade

Le dialogue que nous entretenons avec les émetteurs en portefeuille se veut constructif et bienveillant. Toutefois, lorsque des préoccupations significatives ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans le cadre du dialogue bilatéral, nous disposons d'un processus d'escalade graduée nous permettant d'intensifier notre engagement de manière proportionnée.

#### Ce processus s'articule autour de trois niveaux :

- ▶ dans un premier temps, nous formalisons nos attentes par écrit auprès des dirigeants concernés, en précisant les points de vigilance identifiés et les évolutions attendues.
- ▶ si cette démarche reste sans effet, nous pouvons choisir d'associer d'autres investisseurs à notre démarche, en rejoignant ou en initiant une action collaborative ciblée sur l'émetteur concerné.
- ▶ en dernier recours, et lorsque le dialogue s'avère insuffisant ou que les enjeux le justifient, nous exprimons formellement notre désaccord à travers notre politique de vote en assemblée générale ; en votant contre certaines résolutions ou en nous abstenant.

Au-delà du vote, d'autres outils peuvent être mobilisés dans ce cadre : la soumission de questions écrites en amont des assemblées générales constitue un levier privilégié pour interpeller publiquement les dirigeants sur des sujets précis. Sans l'exclure, le dépôt de résolutions alternatives demeure quant à lui un recours exceptionnel, réservé aux situations les plus significatives.

Le vote en assemblée générale constitue ainsi l'aboutissement naturel du processus d'escalade : il traduit publiquement et formellement une position que le dialogue n'a pas permis de faire aboutir. À ce titre, politique de vote et engagement actionnarial sont pleinement articulés et se renforcent mutuellement.

### 3 Action collaborative

L'action collaborative repose sur la conviction que certains enjeux ESG appellent une réponse coordonnée plutôt qu'individuelle, en raison de leur complexité, leur caractère systémique ou leur faible degré de maturité au sein de la communauté des investisseurs.

L'action collaborative peut prendre deux formes principales:

- d'une part, nous participons, de manière active ou en qualité de signataire, **à des initiatives collectives réunissant d'autres investisseurs autour de sujets encore peu couverts par les pratiques de marché** — tels que l'inclusion des personnes en situation de handicap ou la transition juste. L'objectif est de contribuer à la définition

de standards communs, d'engager les entreprises de manière coordonnée et de valoriser les meilleures pratiques identifiées. La voix d'un investisseur isolé pouvant s'avérer insuffisante sur ces sujets émergents, l'action collective permet d'amplifier le message et d'accroître la probabilité d'une réponse de la part des émetteurs.

- d'autre part, **l'action collaborative peut être déclenchée en réponse à une controverse significative affectant un émetteur en portefeuille**. Dans ce cas, une démarche concertée avec d'autres actionnaires permet d'adresser un signal clair à l'entreprise concernée, tout en préservant un cadre de dialogue constructif.

## Politique de vote

### Exercice des droits de vote attachés aux titres détenus

**L'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles gérés par Indépendance AM fait partie intégrante de notre ambition de proposer à nos investisseurs une gestion performante, durable et responsable.**

La mise en oeuvre de notre politique de vote témoigne du rôle d'actionnaire actif que nous entendons jouer et de l'importance que nous accordons à l'ensemble des enjeux ESG, facteurs d'une performance pérenne. L'analyse extra-financière menée lors du processus de sélection a notamment permis de valider la compétence de l'équipe dirigeante et l'adéquation de la structure de gouvernance. Nous n'avons ainsi pas de raison d'être a priori en opposition fondamentale avec l'équipe dirigeante lors des assemblées générales. Cependant, nous faisons preuve de la plus grande vigilance et étudions avec attention toutes les résolutions présentées, en particulier celles susceptibles d'être défavorables aux intérêts des actionnaires minoritaires, à ceux de l'entreprise et de sa durabilité.

La politique de vote d'IE AM, disponible sur notre site internet, détaille pour chaque thème les orientations des votes :

- composition et fonctionnement du conseil
- approbation des comptes et affectation des résultats
- rémunération des dirigeants
- protection des actionnaires minoritaires
- résolutions à caractère social ou environnemental
- conflits d'intérêts

### Mise en oeuvre de la politique de vote

**Indépendance AM veille à exercer ses droits de vote à minima pour 90 % des valeurs présentes en portefeuille.**

Lors de chaque assemblée générale, l'agence de conseil de vote ISS analyse toutes les résolutions et applique la politique de vote d'Indépendance AM. Nos équipes d'Investissement et de Conformité s'assurent ensuite que les votes sont exécutés en conformité avec notre politique.

En cas de controverse de risque moyen identifié, l'entreprise fait l'objet d'une surveillance renforcée. Les résolutions liées à cette controverse font alors l'objet d'une analyse approfondie, afin de s'assurer que des actions correctives efficaces sont prises par l'entreprise pour remédier au problème identifié.

II

# Notre rapport d'engagement pour l'année 2025



## Notre rapport d'engagement pour l'année 2025

### 2.1

## Nos actions d'engagement actionnarial

### 1 Rétrospective 2025 de l'action positive



Dans le cadre de notre démarche d'action positive, **STEF a été retenue au titre de l'exercice 2025.**

Acteur de référence du transport et de la logistique sous température contrôlée pour le secteur agroalimentaire, le Groupe évolue au cœur d'enjeux de transition particulièrement structurants, dans un environnement à forte intensité carbone.

À travers cette initiative, nous avons choisi de mettre en lumière des démarches opérationnelles concrètes, déjà à l'œuvre au sein de l'entreprise, et d'en analyser les leviers de déploiement. Cette approche s'inscrit dans notre conviction que la transformation des modèles repose autant sur l'identification de trajectoires de progrès que sur la valorisation d'exemples tangibles.

Les échanges menés avec le management ont ainsi permis de faire émerger plusieurs axes structurants.

Sur le plan social, le Groupe s'appuie sur des dispositifs historiques (tels qu'un accord handicap de long terme, la mise en place de l'actionnariat salarié, des initiatives de mécénat structurantes avec les Resto du Cœur) qui traduisent un engagement ancré dans sa culture. Sur le plan environnemental, la stratégie climatique repose sur des objectifs clairs, incluant une réduction de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> à horizon 2030 et un recours à 100 % d'électricité d'origine renouvelable à horizon 2025, soutenus par la mobilisation de leviers opérationnels ciblés (évolution de la flotte, efficacité énergétique, énergies alternatives, optimisation des flux).

L'ensemble de ces actions est structuré autour de dispositifs de pilotage visant à assurer la cohérence et la crédibilité de la trajectoire engagée.

**Cet engagement a permis d'approfondir notre compréhension des dynamiques de transformation à l'œuvre, tout en mettant en évidence des pratiques susceptibles de nourrir une logique d'émulation entre acteurs du secteur. Il illustre pleinement notre approche d'investisseur, qui consiste à accompagner les trajectoires de transition en valorisant les initiatives les plus abouties.**

Le documentaire issu de cette démarche est disponible sur notre site internet : <https://www.independance-am.com/investissement-responsable/>

## 2 Rétrospective 2025 de l'action transformative

### Axes prioritaires d'engagement

L'année 2025 a constitué une étape clé de notre démarche d'action transformative, correspondant à la phase d'engagement actif du cycle triennal défini dans notre politique.

À ce titre, huit entreprises ont été ciblées dans le cadre d'un dialogue structuré, réparties selon nos trois axes prioritaires d'engagement : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la féminisation des organes de direction. Chaque axe a donné lieu à l'engagement de trois entreprises, certaines ayant été sollicitées sur plusieurs thématiques lorsque cela apparaissait pertinent au regard de leurs enjeux spécifiques.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées : **Aubay, Alten, Elis, Maurel & Prom, Savencia Trigano, Technip Energies, Vallourec.**

L'ensemble des entreprises contactées a répondu favorablement à notre démarche. Sur les neuf engagements initiés, huit ont donné lieu à des entretiens approfondis.

### — Cas d'engagement sur l'axe prioritaire « Inclusion des personnes en situation de handicap » : Maurel & Prom



**Opérateur spécialisé dans l'exploration et la production d'hydrocarbures**, le Groupe Maurel & Prom est principalement implanté en Afrique, notamment au Gabon et en Tanzanie. Le Groupe a publié sa première feuille de route ESG en 2023, suivie annuellement par le Comité Sustainability.

Actif dans des contextes sociaux et culturels variés, le Groupe évolue dans des environnements où les enjeux d'inclusion et de respect des droits des personnes revêtent une dimension particulière. Cette réalité opérationnelle fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap un enjeu à la fois de cohérence avec ses engagements affichés et de crédibilité de sa démarche ESG naissante.

Les échanges avec l'entreprise ont porté sur son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, les objectifs, moyens et dispositifs en place, les pratiques RH ainsi que la sensibilisation et la culture d'entreprise.

À l'issue de ces échanges, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés, dont notamment :

- la formalisation de l'engagement et la mise en place d'une gouvernance dédiée
- l'adaptation du processus de recrutement pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap
- la mise en place d'actions de sensibilisation et la formalisation d'un protocole d'aménagement personnalisé.

— Cas d'engagement sur l'axe prioritaire « Féminisation des organes de direction » :



**Acteur mondial de l'ingénierie et du conseil en technologies**, Alten est spécialisé dans la conception et le développement de projets innovants à destination des acteurs majeurs des secteurs industriels, télécoms et tertiaires. Le Groupe évolue dans un secteur historiquement masculin, où les métiers techniques et d'ingénierie restent largement dominés par les hommes. Ainsi, la féminisation des effectifs et des trajectoires de carrière constitue un enjeu structurel autant pour la performance que pour la crédibilité de la démarche sociale du Groupe.

Les échanges ont porté sur la transparence des données concernant certains indicateurs sociaux, le plan de féminisation 2025-2030 de l'entreprise, la sensibilisation et la culture d'entreprise, les freins à la carrière et le congé maternité ainsi que l'engagement externe.

À l'issue de ces échanges, plusieurs **axes d'amélioration** ont été identifiés, dont notamment :

- la réalisation d'un état des lieux consolidé et objectif
- la structuration du plan de féminisation avec des objectifs chiffrés, une trajectoire et des moyens dédiés
- la mobilisation de l'adhésion de l'entreprise aux Women's Empowerment Principles

— Cas d'engagement sur l'axe prioritaire « Réduction des émissions de GES » :



**Acteur international du secteur agroalimentaire**, le Groupe Savencia est spécialisé dans la transformation du lait et la production de fromages, de produits laitiers et d'ingrédients à valeur ajoutée, destinés à la fois au grand public et aux professionnels. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'amont laitier à la distribution, il évolue au cœur d'enjeux de transition particulièrement structurants. Cette exposition en fait un cas particulièrement pertinent pour l'analyse des leviers de décarbonation mobilisables à l'échelle du secteur.

Les échanges ont porté sur la stratégie climat de l'entreprise et sa trajectoire alignée avec SBTi, les dispositifs de gouvernance et de pilotage associés, ainsi que les actions engagées sur l'ensemble des périmètres d'émissions (scopes 1 et 2, ainsi que l'amont laitier, central dans la gestion du scope 3), et les décisions d'investissement et de financement liées à la décarbonation.

À l'issue de ces échanges, plusieurs **axes d'amélioration** ont été identifiés, dont notamment :

- le renforcement de l'intégration d'objectifs climatiques dans la rémunération variable du management
- la structuration d'un dispositif de suivi des émissions des fournisseurs
- la valorisation opérationnelle de l'usage du prix interne du carbone

### Actions ad hoc

#### OPA sur Palingeo : défense des droits des actionnaires minoritaires :

En 2025, Indépendance AM est intervenu activement dans le cadre de l'offre publique d'achat lancée par I.CO.P. sur Palingeo, société italienne cotée sur Euronext Growth Milan. Estimant que le prix proposé de 6,00 € par action ne reflétait pas équitablement la valeur de la société, le Panel de Borsa Italiana a été saisi afin de faire valoir les droits des actionnaires minoritaires.

**Cette démarche, menée en coordination avec d'autres actionnaires minoritaires, illustre notre conviction qu'un investisseur de long terme a la responsabilité de s'exprimer lorsque les principes d'équité et de transparence ne sont pas respectés.** Le Panel a finalement décidé de relever le prix de l'offre à 6,61 € par action.

#### Fusion-absorption de la société SIMB par Mr.Bricolage : défense des droits des actionnaires minoritaires

##### **Mr.Bricolage**

Fin 2025, Indépendance AM, aux côtés d'un autre investisseur, a engagé une procédure de mise en demeure afin de dissuader Mr. Bricolage de poursuivre son projet de réorganisation des holdings intermédiaires. La société présentait cette opération de fusion-absorption comme une mesure de simplification de la structure actionnariale du groupe. Indépendance AM estimait toutefois que cette restructuration répondait avant tout aux intérêts de l'actionnaire majoritaire, au détriment de Mr. Bricolage et de ses actionnaires minoritaires. En conséquence, la société de gestion a voté contre ce projet lors de l'assemblée générale du 17 décembre 2025, bien que les actionnaires aient finalement approuvé le traité de fusion. À la suite de cette décision, Indépendance AM a engagé une réduction progressive de sa position dans ses portefeuilles, avec l'objectif d'un désinvestissement total.

## 2 Rétrospective 2025 de l'action collaborative

Dans le prolongement de notre action d'engagement positive menée en 2023-2024 sur Delfingen, Indépendance AM a participé en 2025 à un groupe de travail du FIR dédié à l'élaboration du livre blanc « Finance durable & Handicap ». **Cet ouvrage collectif vise à structurer l'intégration du handicap dans les pratiques d'investissement responsable, en proposant des bonnes pratiques et des indicateurs concrets de performance sociale.** À notre initiative, l'association Action Philippe Streit, fondée par Bernard Streit, ancien PDG de Delfingen, a été associée aux travaux et figure dans le livre blanc, apportant une vision opérationnelle et de terrain particulièrement précieuse pour ancrer les recommandations dans la réalité des entreprises.

Le livre blanc structure l'action des entreprises autour de trois leviers : l'inclusion des travailleurs en situation de handicap, l'accessibilité des produits et services, et la contribution à une société plus inclusive à l'échelle des territoires. Il recommande de privilégier des indicateurs d'impact et de résultat tels que le taux d'emploi de personnes en situation de handicap, le nombre d'aménagements de postes réalisés, la part des achats auprès d'ESAT et d'entreprises adaptées, ou encore la proportion de produits et services accessibles.

Ces travaux alimentent directement notre démarche d'engagement : ils nous permettent désormais de dialoguer avec les émetteurs en portefeuille sur des leviers opérationnels et mesurables, et de formuler des attentes précises et documentées sur un sujet jusqu'alors peu couvert par les pratiques de place.



Livre Blanc « Finance durable & Handicap » (FIR)

### Coalition Transition Juste (FIR)

Indépendance AM participe également à l'initiative d'engagement collaborative Transition Juste, portée par le FIR, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur progression sur ce sujet dans quatre secteurs d'activité : alimentation et agriculture, énergie, transports, et bâtiment et construction. La Transition Juste désigne une transition vers une économie bas-carbone qui intègre des mesures visant à protéger les travailleurs, leurs familles et les communautés impactées, en s'appuyant sur le dialogue social comme levier central.

Dans ce cadre, deux émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique : LDC et Vallourec, avec lesquels des échanges ont été initiés en 2025 dans le cadre de cette initiative collective.

Cette participation illustre notre volonté de nous impliquer activement dans les initiatives de place, y compris en prenant des responsabilités de coordination lorsque cela est pertinent au regard de notre connaissance des émetteurs concernés.

### Soutien à la déclaration commune PRI/Eurosif /IIGCC/ GRI/Corporate Leaders Group Europe/E3G

Au-delà de l'engagement direct auprès des émetteurs, l'action collaborative peut également prendre la forme d'une prise de position collective sur le cadre réglementaire qui structure les pratiques ESG des entreprises. C'est dans cet esprit qu'Indépendance AM a signé la déclaration « Sustainability rules are essential for European competitiveness », publiée en 2025 et coordonnée par Eurosif, l'IIGCC, le PRI et le GRI, aux côtés de plus de 260 signataires représentant investisseurs, entreprises et organisations de la société civile.

Cette déclaration appelle à préserver les éléments fondamentaux du cadre européen de finance durable, en particulier la CSRD et la CSDDD, dans le contexte de l'initiative Omnibus de simplification réglementaire, en défendant la conviction que simplification et exigence sur le fond sont compatibles.

En signant ce texte, nous avons souhaité affirmer notre attachement à la transparence extra-financière des entreprises : sans données fiables et comparables, le dialogue d'engagement perd une partie de sa substance. **S'exprimer collectivement sur le cadre réglementaire qui s'impose aux émetteurs constitue ainsi, à notre sens, une forme d'engagement actionnarial à part entière.**

## Bilan des votes

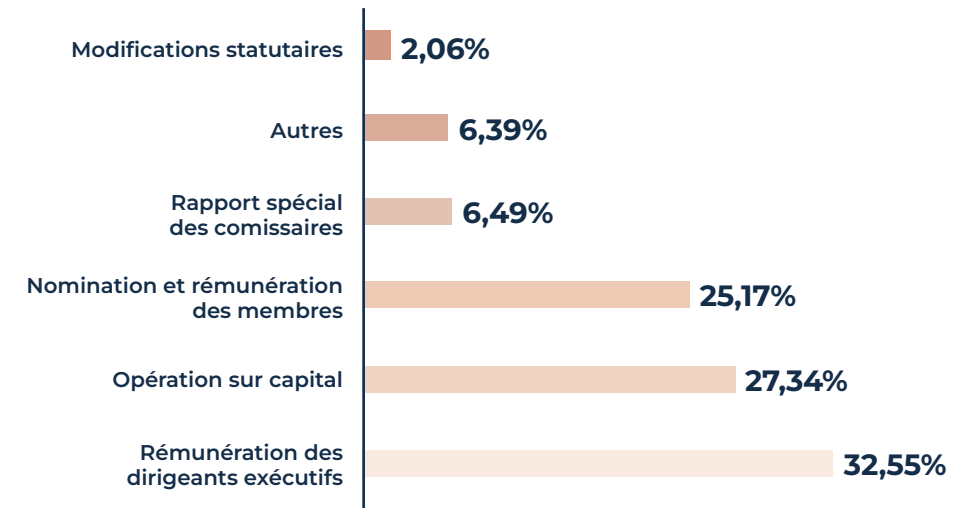
Le bilan consolidé de notre politique de vote couvre les fonds mentionnés dans notre rapport 29 LEC.

En 2025, nous avons voté à **150 assemblées générales**, ce qui correspond à 97% des assemblées générales pour lesquelles nous détenons des droits de vote. Les droits de vote non exercés s'expliquent par des contraintes administratives, comme par exemple le choix de ne pas voter en cas de blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote.

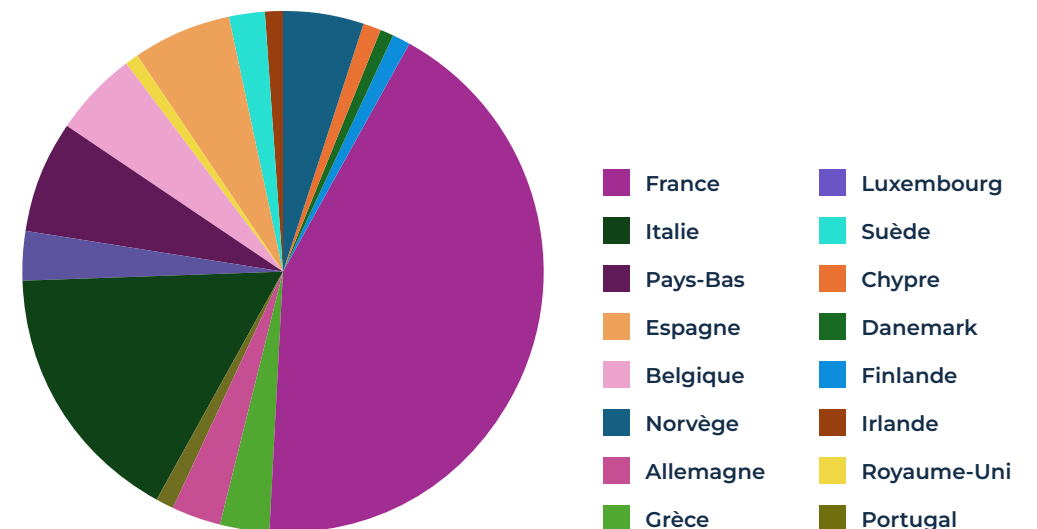
Sur ces 150 assemblées générales, **101 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif**, soit 66% des assemblées. 2343 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de 16 résolutions par assemblée générale.

Nos votes négatifs ou abstentions, au nombre de 413, correspondent à un taux de rejet de 18%. Les principales raisons de votes contre sont le manque de transparence, de modération ou d'alignement à la performance globale de l'entreprise des rémunérations des dirigeants, les demandes d'augmentation de capital ne respectant pas les principes définis dans notre politique de vote visant à protéger l'intérêt des actionnaires minoritaires, ainsi que le manque d'indépendance et de diversité des conseils.

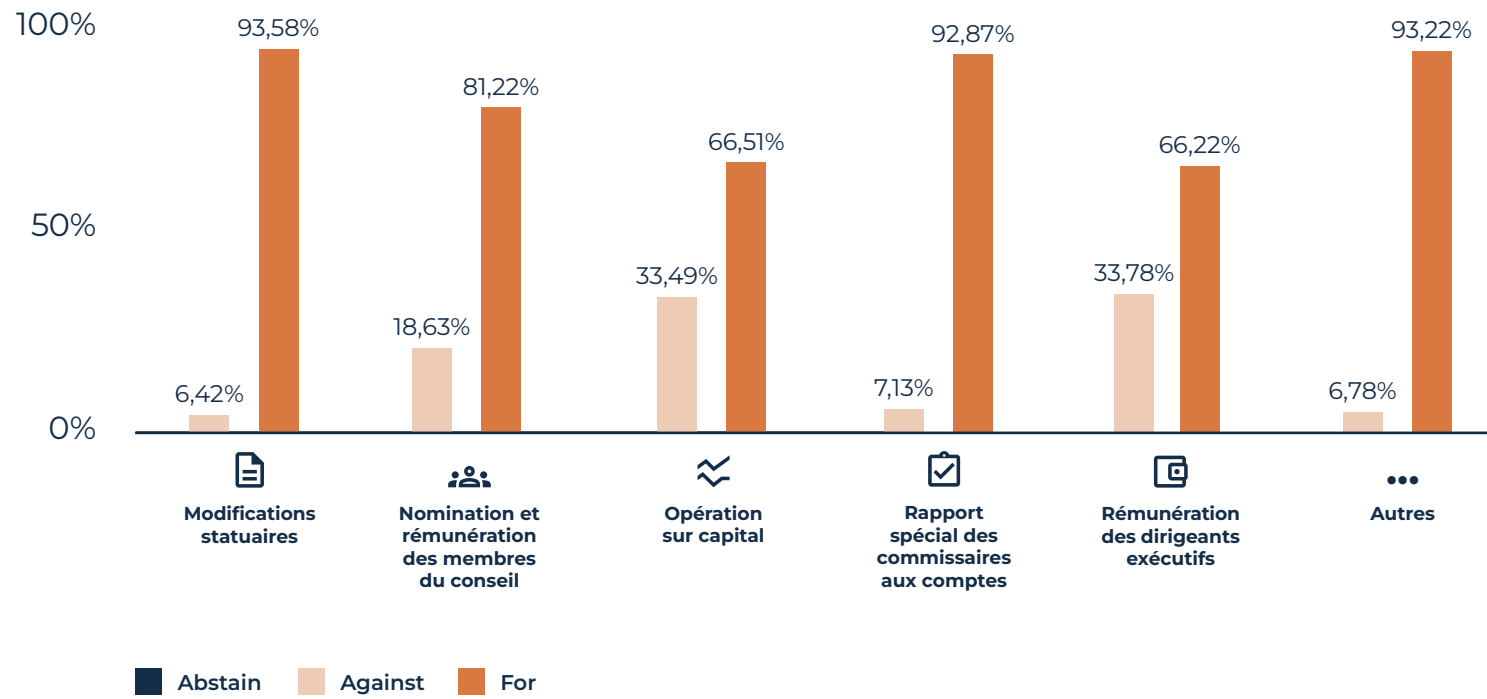
### Détail des votes négatifs exprimés par thème



### Répartition géographique des AG votées



## Détail des votes par thème





20 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS – (+33) 1 49 53 90 11 – [CONTACT@IE-AM.COM](mailto:CONTACT@IE-AM.COM)



**INDÉPENDANCE AM**